

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

*Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 juillet 2024 à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents :*

*Messieurs les conseillers François Paré, Alain Faucher et Valmond Lessard.*

*Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.*

*Sont absents les conseillers André Giguère, Jason Nadeau et Stéphane Paré.*

*Est également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Sylvie Mercier.*

*Attendu que conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, la séance extraordinaire du conseil du 15 juillet 2024 a été convoquée par le maire et la directrice générale/ greffière-trésorière et qu'elle a été donnée par courriel, le 11 juillet 2024. L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal ainsi que l'ordre du jour. Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h30.*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire fait l'ouverture de la séance*

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*
- 3. Remplacement poste Directeur général*
- 4. Achat de composteurs domestiques*
- 5. Période de questions*
- 6. Questions diverses, si tous présents*
- 7. Levée de la séance*

2024-07-4654

*Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.*

### **3. REMPLACEMENT POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** le poste de Directeur général n'a pas encore été comblé à la suite d'un premier processus d'affichage et d'entrevues;

**ATTENDU QUE** nous devons recommencer les démarches requises pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier à la suite du départ à la retraite prévu au mois d'octobre prochain de la directrice actuelle;

2024-07-4655

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de services transmise par Marc-André Paré, consultant Inc. afin que celui-ci entreprenne les démarches nécessaires afin de nous accompagner dans tout le processus de sélection au montant de 2 375\$ plus les taxes applicables.

#### 4. ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a déposé le projet « Passons à l'action, compostons » chez RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une réponse favorable pour la réalisation de notre projet et qu'une subvention de 11 484\$ nous est accordée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour respecter les conditions de Programme d'aide au compostage domestique et communautaire, la municipalité doit procéder à l'achat de composteur domestiques;

2024-07-4656

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 240 composteurs domestiques chez Ni Produits Inc. au prix de 55,50\$ chacun plus taxes.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

#### 6. QUESTIONS DIVERSES, SI TOUS PRÉSENTS

Étant donné que les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents, aucun sujet n'est discuté à ce point.

#### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-07-4657

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy  
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier  
Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2024-07-4655 et 4656.